



Communiqué de presse

Création de l'Union pour la Protection et la Santé des Enfants

L'Union pour la Protection et la Santé des Enfants, est une association loi 1901, créée en septembre 2022, qui représente environ 600 000 parents et 500 praticiens répartis sur toute la France. Elle fédère plusieurs associations et collectifs, unis face à l'urgence de considérer l'intérêt supérieur des enfants gravement mis à mal depuis la crise sanitaire.

Les membres fondateurs de l'Union pour la Protection et la Santé des Enfants sont Enfance & Libertés, Mamans Louves, SOS Éducation, le Collectif de Santé Pédiatrique, le Collectif National des Orthophonistes de France et le Collectif de professionnels de la santé mentale Conscience Santé Liberté, ainsi que de Marie-Estelle Dupont, psychologue clinicienne spécialisée en psychopathologie, neuropsychologie, psychosomatique.

L'objet social de l'Union pour la Protection et la Santé des Enfants est :

- La défense de l'intérêt supérieur des enfants ;
- La protection et le droit des enfants définis par l'ensemble des textes applicables à la personne de l'enfant ;
- La protection de la santé des enfants dans tous les pans de la société selon l'acception du terme « santé » adoptée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), à savoir: « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » ;
- La protection et le respect de la liberté fondamentale des parents à exercer leur autorité parentale, telle que définie par les articles 371 à 371-6 du Code civil, pour prendre toute décision qu'ils jugent nécessaire afin de garantir l'intérêt supérieur de leur enfant.

Nous souhaitons rassembler au sein de l'Union les associations et les collectifs dont l'objet ou la mission est d'agir dans les champs de l'éducation et/ou de la santé des enfants, et qui partagent nos valeurs.

L'Union pour la Protection et la Santé des Enfants produira et diffusera une information neutre et objective issue du travail concerté et collaboratif des expertises rassemblées dans l'union.

Nos moyens d'agir passent par l'organisation d'actions de sensibilisation, d'information et de mobilisation sur toutes questions relatives à la protection et à la santé des enfants portées collectivement au nom de l'Union.

Ces travaux permettront de sensibiliser, d'informer et de mobiliser le grand public, les décideurs publics comme politiques. L'enjeu est de convaincre les instances décisionnaires de l'urgence d'agir dans l'intérêt supérieur des enfants.

Depuis l'entrée en vigueur de la réglementation relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, et plus encore depuis la mise en place du protocole sanitaire dans les établissements scolaires en septembre 2020, nous alertons les pouvoirs publics sur les dangers de ces dispositions à l'égard des enfants, lourdement fragilisés par ces mesures excessives et injustifiées entravant leur développement physiologique, psychologique et leurs apprentissages. Nous déplorons vivement, qu'en tant que parents et spécialistes, pourtant légitimes, nous n'ayons pas été consultés dans les prises de décisions concernant les enfants et au mépris des risques pourtant évidents sur leur santé.

Le droit des enfants à la protection, à la santé, à l'éducation, et à l'épanouissement sont dangereusement bafoués, tandis que la maltraitance infligée aux plus jeunes gagne du terrain, sous le prétexte de leur grande capacité d'adaptation.

Ce sont leurs droits et ce n'est pas négociable !

L'Union pour la Protection et la Santé des Enfants a, dès la rentrée écrit au Ministre de l'Education Nationale afin de lui faire part de nos constats et solliciter une entrevue. Notre lettre est à ce jour restée sans réponse.

Nous menons également plusieurs actions auprès de l'ensemble des parlementaires français, afin qu'ils se saisissent de ces sujets.

L'Union pour la Protection et la Santé des Enfants considère que notre société doit de toute urgence faire preuve de raison, d'humanité, de responsabilité et replacer les enfants au cœur de ses priorités, afin qu'ils ne soient plus la variable d'ajustement des politiques : l'intérêt de l'enfant doit toujours primer.

Il est de notre devoir à tous de veiller à ce que les enfants puissent s'épanouir dans un climat serein, leur fournissant une sécurité physique, morale et psychique et leur offrant des perspectives positives, mais aussi de garantir un cadre d'apprentissage propice à leur développement, sans quoi les conséquences sur les enfants de France seront irréversibles.

L'Union pour la Protection et la Santé des Enfants fait sienne cette formule « L'enfant est reconnu, universellement, comme un être humain qui doit pouvoir se développer physiquement, intellectuellement, socialement, moralement, spirituellement, dans la liberté et la dignité » Déclaration des droits de l'enfant de 1959.

L'Union pour la Protection et la Santé des Enfants

Association Enfance et Libertés

Association Les Mamans Louves

Association SOS Education

[UNION POUR LA PROTECTION ET LA SANTÉ DES ENFANTS - Association Loi 1901 sans but lucratif](#)

[Adresse : 50 rue Letellier 75015 PARIS - Mail : \[contact@unionpouirlaprotectionetlasantedesenfants.org\]\(mailto:contact@unionpouirlaprotectionetlasantedesenfants.org\)](#)

Collectif National des Orthophonistes de France

Collectif de professionnels de la santé mentale Conscience Santé Liberté

Collectif de Santé Pédiatrique

Marie-Estelle Dupont Psychologue clinicienne, spécialisée en psychopathologie, neuropsychologie, psychosomatique